

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| afférents au Conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29                             | 29          | 23                                  |

-----  
Séance du 15 mars 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 089-218904647-20240315-2024\_22-DE



Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme AUTRET (pouvoir à M. LOISEAU, Mme LETIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), M. BOULLEAUX.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZYK.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Désignation au sein de la  
commission développement  
économique et écologique**

Mme la Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer M. Olivier BOUREL au sein de la commission municipale « développement économique et écologique ».

Elle précise en effet que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, le remplacement des conseillers démissionnaires ne pouvant se faire que par un ou plusieurs membres de la même liste.

Mme la Maire précise enfin que la nomination au sein des commissions municipales se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de procéder par un vote public (à main levée).

Après avoir recueilli les candidatures au remplacement de M. BOUREL  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DESIGNE** par un vote public un membre de la liste « Ensemble Faire Vivre la Démocratie » qui remplacera M. BOUREL au sein de la commission pré citée
- **APPROUVE** la nomination suivante : M. MESLAINE

Le Secrétaire  
Fabrice LOISEAU

La Maire  
Nadège NAZE

